

CANTON DE VAUD POLIEZ-PITTET



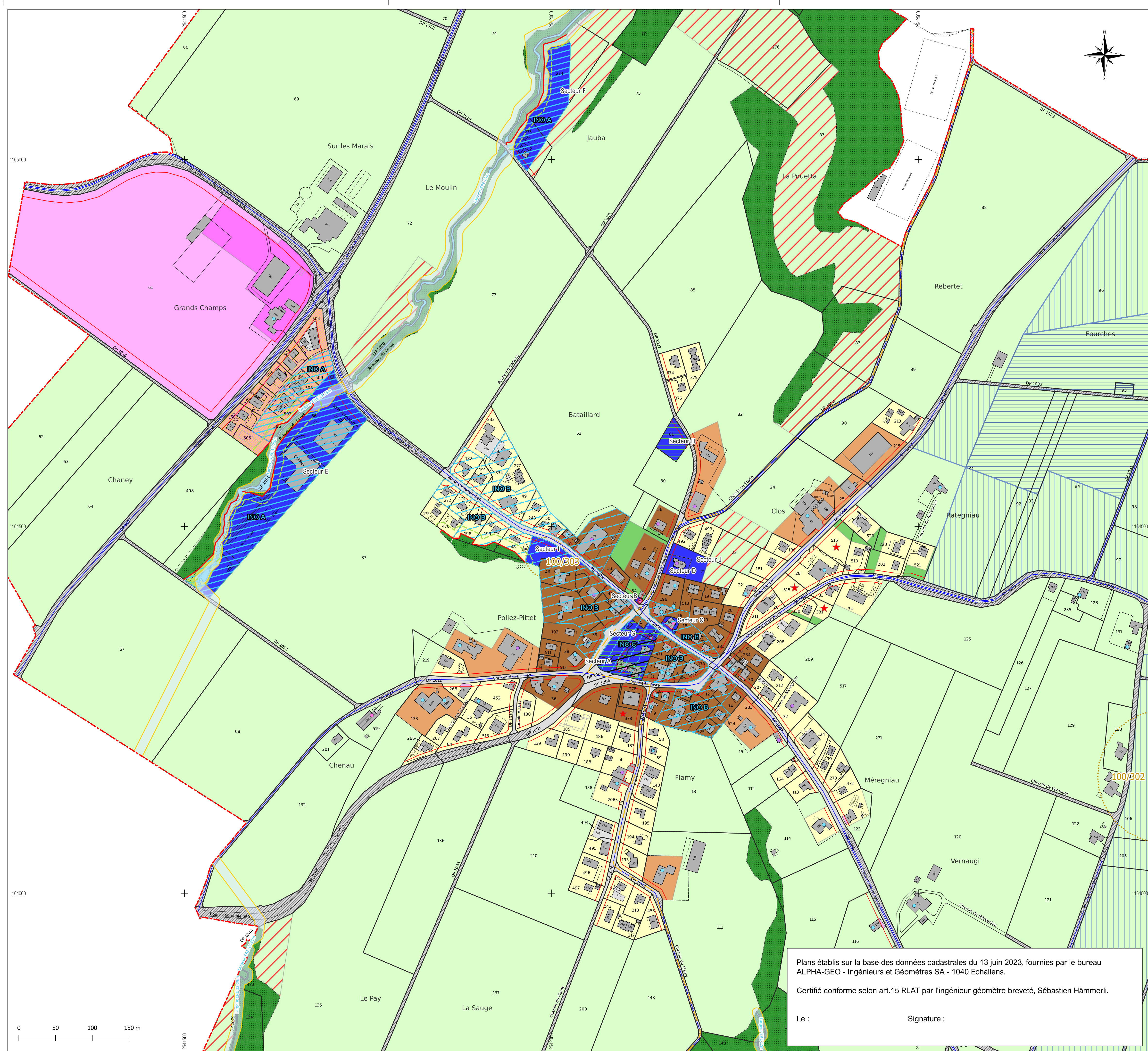
PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN 1: 2500

APPROUVÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DANS SA SÉANCE DU 10 JUIN 2024		SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU 15 JUIN AU 15 JUILLET 2024	
Le Syndic :	La Secrétaire :	Le Syndic :	La Secrétaire :
Pascal DUTHON	Tania GIORDANO-MAILLER	Pascal DUTHON	Tania GIORDANO-MAILLER
ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL DANS SA SÉANCE DU		APPROUVÉ PAR LE DÉPARTEMENT COMPÉTENT LAUSANNE, LE	
Le Président :	La Secrétaire :	La Cheffe de Département :	
Luc GINDROZ	Sophie GOSTELI	ENTRÉE EN VIGUEUR LE	

Légende

<p>Restrictions de droit public relevant de la procédure LATC</p> <p>— Périmètre du plan d'affectation communal</p> <p>Zones d'affectation</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone centrale 15 LAT A Zone centrale 15 LAT B Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT Zone mixte 15 LAT Zone affectée à des besoins publics 15 LAT Zone de verdure 15 LAT A Zone de verdure 15 LAT B Zone de desserte 15 LAT Zone de desserte 18 LAT Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT A Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT B Zone agricole 16 LAT Zone agricole protégée 16 LAT Zone des eaux 17 LAT Aire forestière 18 LAT à titre indicatif <p>Contenus superposés</p> <ul style="list-style-type: none"> Secteur de protection du site bâti 17 LAT Espace réservé aux eaux Garantie de disponibilité des terrains <p>Secteurs de restrictions liés aux dangers naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> Inondations - INO A Inondations - INO B Inondations - INO C <p>Restrictions de droit public relevant de procédures liées à celle de la LATC</p> <ul style="list-style-type: none"> Limite forestière statique selon constatation de la nature forestière (art. 24 LVLFO) du 23.05.2023 	<p>— Limite de la bande inconstructible des 10 mètres à la limite forestière statique</p> <p>Limite des constructions des routes</p> <ul style="list-style-type: none"> Nouvelle Surface sur laquelle les travaux de transformation et d'agrandissement conformes aux dispositions de l'art. 80 al.2 LATC peuvent être autorisés sans convention préalable de précarité à l'exclusion de toute reconstruction. <p>Éléments relevant d'autres procédures ou à titre indicatif</p> <p>Recensement architectural</p> <ul style="list-style-type: none"> Objet d'intérêt régional note *2* Objet d'intérêt local note *3* Objet bien intégré note *4* Objet classé Monument Historique Objet inscrit à l'Inventaire cantonal Parcs et jardins historiques certifiés ICOMOS Patrimoine archéologique <p>Zones de protection des eaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Périmètre S1 S2 S3 <p>Inventaire des voies historiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Tracé régional avec substance Tracé local avec substance Tracé régional Tracé local <p>Itinéraires de mobilité douce et de loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> Randonnée pédestre
---	---



Plans établis sur la base des données cadastrales du 13 juin 2023, fournies par le bureau ALPHA-GEO - Ingénieurs et Géomètres SA - 1040 Echallens.
Certifié conforme selon art.15 RLAT par l'ingénieur géomètre breveté, Sébastien Hämmerli.
Le : _____ Signature : _____

L'ingénieur géomètre breveté L'urbaniste
DT 5533-047 JD/RC Régis COURDESSE Judith DROUILLES

